

Le Petit Courrier de l'île d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité - Novembre 2021, n° 15



Le mot du maire

Trois moments

Tout récemment, trois moments dans la vie de notre commune :



- Mercredi 3 novembre : travail autour du patrimoine culturel immatériel de l'île ; chaque participant enrichit la réflexion par son savoir, ses souvenirs, ses recherches.
- Samedi 6 novembre : budget participatif, quel projet choisir ? Des Iledarais échangent et argumentent.
- Jeudi 11 novembre : après l'hommage très ritualisé et toujours émouvant aux victimes des guerres, pot amical à la mairie.

Trois moments qui n'ont rien à voir à priori. Quel rapport entre des recherches sur le parler ileदारais et la nécessité de remettre en état un observatoire à oiseaux ? Entre l'opportunité de reconstruire le « petit pont » et boire simplement un verre en discutant de tout et de rien, juste pour le plaisir d'être ensemble ?

Et pourtant il y a bien un rapport. Tenu peut-être, mais précieux. Ces trois moments si différents ont un point commun : ils sont la manifestation d'une implication des habitants dans la vie communale.

Cette implication citoyenne prouve que chaque « administré » (quel vilain mot !) peut, s'il le souhaite, être acteur de la vie de sa commune, à des degrés divers et de multiples façons.

Des moments comme ceux-ci, il y en aura beaucoup d'autres. Nous souhaitons que vous soyez de plus en plus nombreux à y participer. Il en va de la vie de la cité. Tout simplement.

Jean Loiseau

Zoom



Le chemin de Greven redevient...un chemin ! Le bitume a disparu, remplacé par un beau sol perméable en chaux et sable compactés. Pour permettre un meilleur écoulement, le drainage des eaux pluviales a été entièrement refait (mais ça ne se voit pas sur la photo).

Actualités

Budget participatif : l'heure du choix

Samedi 6 novembre, une dizaine de personnes se sont retrouvées salle du Gourail pour discuter autour des projets des Iledarais dans le cadre du budget participatif.

Parmi elles, bien sûr, les trois porteurs de projets :

-Lucie Merian (en distanciel) qui a défendu avec ardeur et passion son projet de cendriers dans l'espace public ; avec deux objectifs : plus de propreté avec moins de mégots au sol, et, surtout, les mégots déposés dans ces cendriers seront recyclés et transformés, par exemple, en mobilier urbain.

-Joël Bulot est venu défendre son projet de remettre en place et compléter les enrochements du « petit pont » ; un endroit que tous les Iledarais connaissent bien et sans aucun doute le meilleur abri pour nos petits bateaux.

-Philippe Meurice a plaidé pour la réhabilitation complète de l'observatoire à oiseaux situé au lagunage, avec, peut-être pour les années suivantes, la construction d'autres observatoires.

Avec beaucoup de sérieux, chaque proposition a été étayée, argumentée et budgétisée. Grâce aux participants, attentifs, curieux et parfois critiques, les débats qui ont suivi ont été de très grande qualité, avec un grand sens de l'écoute. Un bel exercice de démocratie participative !

Est arrivé ensuite le moment du vote. La réhabilitation du « petit pont » a fait l'unanimité, suivie de très près et à égalité par les deux autres projets.

Le coût total des trois projets entre dans l'enveloppe dédiée au budget participatif : 5000 €. Alors, si on faisait les trois ? Ce sera au Conseil Municipal de décider.

La vie des commissions



« SOIGNER ET ACCOMPAGNER »

Philippe ROUGIER, Nadège Le ROUX, Nicole L'ALEXANDRE, Myriam AIMÉ

La lutte continue !

Une séance pour 3^{ème} vaccination anti-COVID 19 (ARN) est prévue le mercredi 24 novembre à partir de 14 h salle Grevin.

Elle concerne les personnes fragiles et/ou de plus de 65 ans ayant reçu leur 2^{ème} vaccination il y a plus de 6 mois.

Philippe Rougier



« ENTRETENIR & NAVIGUER »

Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER, Michel DUDON, Daniel LORCY

La chasse aux épaves

La municipalité a décidé de vous aider à effectuer les démarches pour détruire votre ancienne embarcation (bateau, annexe). Appelez au 02 97 44 31 14 afin de prendre rendez-vous. La Mairie prend en charge les frais de destruction, le transport vers le continent restant à votre charge. GMVA assure ensuite le transfert vers un centre de tri.

Stéphane Buzenet



« PROTÉGER ET INNOVER »

Clément KOUYOUMDJIAN, Nadège LE ROUX, Stéphane BUZENET, Michel DUDON

Quand la mer monte

Nous avons participé à quatre comités de pilotage, deux voyages d'étude et un atelier organisé par la communauté urbaine sur l'évolution du trait de côte afin de définir des protocoles de collectes d'informations après tempêtes et submersion et les remèdes à envisager.

L'île a été retenue avec Arzon, Séné et Sarzeau pour servir de base de données afin de définir les aléas, les enjeux et les risques.

Un repère de submersion a été posé au moulin à marée sur les indications de Jean Bulot. Une échelle de mesure du marnage sera posée sur la cale de Penera. Des repères de côtes seront installés pour voir, grâce à des prises de vues répétitives, l'évolution du trait de côte pendant les années à venir. Des fiches de levées de laisse de mer des plus hautes eaux seront établies et un plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) sera élaboré dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU). De même un programme d'action et de prévention contre les inondations (PAPI) sera élaboré par la commune avec l'aide de la communauté urbaine.

2,5 km de murets

Nous avons relevé plus de 2,5 km de murs, murets et digues sur le pourtour de l'île dans le cadre d'un recensement des ouvrages de protection et de l'évaluation de leur état. La route départementale entre Beluré et le bourg va très probablement être classée comme « ouvrage majeur de protection » pour permettre les évacuations d'urgence.

Sur l'île d'Arz, malgré le peu d'ouvrages construits en bord de côte et la faible densité de l'habitat, les équipes scientifiques ont inventorié 32 bâtiments ou installations pouvant être considérés comme étant à risque d'ici 2050. Pas d'affolement !

Trois modes de gestion de recul du trait de côte sont envisagés : laisser faire, repli stratégique, gestion active naturelle ou artificielle. Chaque zone fera l'objet d'un choix de stratégie locale de gestion avec l'aide de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la communauté urbaine.

L'île d'Arz commune pilote

En ce qui concerne le sentier côtier, trois visites ont été faites sur le pourtour de l'île avec un agent de la direction départementale du territoire maritime (DDTM) et un élu. Il en ressort un document faisant un état des lieux et des recommandations d'intervention. A notre demande, l'île d'Arz a été retenue, avec Arzon, comme site et commune pilote pour définir des choix techniques, administratifs et légaux en prenant en compte tous les enjeux environnementaux (zones de nidification, érosions dues à la fréquentation, piétinement et cueillette d'espèces végétales, présence des vélos...).

La règle des quatre

En conclusion, nous avons aussi défini pour la commune quatre attitudes à respecter :

-protéger les hommes avant les biens ;

- faire avec la mer et non pas contre ;
- utiliser pour les confortements des matériaux prélevés sur l'île (troncs d'arbres abattus par la tempête, pierres en haut de côte...) ;
- ne plus ratisser les plages et préserver ainsi la richesse de ce milieu naturel. Plages et marais se rehausseront ainsi tranquillement avec les apports maritimes.

Une île n'est pas faite de terre, elle est constituée de ce que la mer veut bien nous laisser pour vivre.

Michel Dudon

Qui va à la chasse...

La chasse est un sujet de crispation dans de nombreuses communes car elle entraîne des conflits d'usages (chasseurs, promeneurs, familles, voisins...). Sa pratique est bien entendu autorisée sur l'île d'Arz. Aussi nous souhaitons rappeler quelques éléments de la réglementation.

- Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes :
 - du 19 septembre 2021 au 30 octobre 2021 : 8 h 30 - 19 h 00,
 - du 31 octobre 2021 au 28 février 2022 : 9 h 00 - 17 h 30

Ces limitations ne s'appliquent pas dans le cas du gibier d'eau, sanglier, renard, pie bavarde, corneille noire, étourneau sansonnet, cerf, chevreuil, daim. La chasse au faisan prend fin le 31 janvier 2022 sur l'île d'Arz.

- La chasse à tir est interdite les mardis et vendredis (à l'exception des jours fériés).
- Les terrains situés dans un rayon de 150m des habitations sont exclus du territoire de chasse des membres de l'Association Communale (ACCA). Seul le propriétaire du terrain possède le droit de chasse dans ce rayon. Ce droit peut toutefois être transféré à un tiers par le propriétaire.
- Les tirs en direction des habitations sont interdits.
- A plus de 150m des habitations la chasse est autorisée. Seule la procédure dite « d'opposition de conscience » permet d'en interdire la pratique sur son terrain pour convictions personnelles. Cette opposition doit s'appliquer à l'ensemble des terrains du propriétaire sur la commune. Le propriétaire doit signaler l'interdiction de chasse par des panneaux. Il conserve toutefois l'obligation de procéder ou de faire procéder à la destruction des animaux classés nuisibles.

La fiche de demande de procédure « d'opposition de conscience » doit être envoyée par courrier en recommandé avec accusé de réception à la fédération départementale des chasseurs, accompagnée d'une attestation récente de propriété ou d'un relevé cadastral.

Cette demande doit être faite 6 mois avant la date de renouvellement de la convention du territoire de l'ACCA. A savoir au plus tard le **30 juin 2024**.

Adresse Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan - Parc d'activités du Ténénio
- 6 Allée François-Joseph Broussais – C.S. 92409 – 56010 Vannes Cedex

Clément Kouyoumdjian



« GÉRER ET PRÉVOIR »

Nadège Le ROUX, Daniel LORCY, Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER

Office Foncier Solidaire : c'est quoi ?



Pouvoir proposer aux nouveaux arrivants et aux jeunes actifs un logement abordable est une des priorités de la Municipalité. Pour l'aider dans cette démarche, un nouvel outil est à sa disposition : L'Office Foncier Solidaire. De quoi s'agit-il exactement ?

L'Office Foncier Solidaire (OFS) est un dispositif qui a pour but d'aider les communes à proposer en accession à la propriété des logements en résidences principales dans les zones à forte

pression foncière. Cette situation concerne l'ensemble du littoral et tout particulièrement les îles, et donc, l'île d'Arz.

Dans le cas de l'accession à la propriété, le sol est dissocié du bâti. Les ménages, sous condition de ressources, achètent la maison, mais pas le terrain sur laquelle elle est construite. Pour pouvoir occuper celui-ci, ils paient une redevance mensuelle à l'OFS sous forme d'un « Bail Réel et Solidaire ».

En cas de revente du logement, le prix est établi sur la base du prix d'acquisition (modulé par l'indice de la construction). Il n'y a donc pas de spéculation possible. L'évolution du coût du marché n'est pas prise en compte. Le nouvel acquéreur doit répondre aux mêmes critères que son prédécesseur : plafond de revenus et résidence principale exclusivement. La vente ne peut se faire qu'après validation et agrément de l'OFS qui établira un nouveau bail.

Dans le cas d'une succession, le bien ne peut être transmis que si le bénéficiaire répond aux critères de l'OFS. Dans le cas contraire le logement sera revendu dans un délai d'un an. L'OFS pourra se porter acquéreur.

Pour réaliser ces opérations, la commune cède à prix symbolique du terrain à l'OFS dont elle est adhérente. Elle peut décider avec l'OFS du type d'opération à développer et définir avec elle les grandes lignes du programme.

Plusieurs OFS existent en Bretagne. Ils sont agréés par le préfet de Région. Celui de GMVA verra le jour en 2022.

Nadège Le Roux



« SE CULTIVER ET COMMUNIQUER »

Géraldine DAIGREMONT, Fabienne JEAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE

Patrimoine Culturel Immatériel : la commission est au travail

GMVA a mis en place un atelier consacré au Patrimoine Culturel Immatériel et à la langue bretonne. L'île d'Arz est partie prenante de cette démarche qui a pour objectif de sauvegarder sa culture, ses traditions, ses particularités linguistiques, ses chants, ses fêtes, son histoire etc. ...

Une commission extramunicipale a été créée en juillet et une vingtaine d'iledarais y participent. Trois réunions ont permis de faire un point sur les archives et ce qui a déjà été collecté ou écrit dans le passé. Certains thèmes à approfondir comme les transports, les fermes, les fêtes, l'école ont commencé à être explorés.

Des premiers documents ont été produits ; ils illustrent la richesse de ce patrimoine immatériel.

Une prochaine réunion est prévue le **mercredi 23 décembre** à 17h à la salle du Gourail.

Elle est ouverte à tous.

Contact : secretariat@mairie-iledarz.fr

Philippe Rougier

Le Mois du Doc c'est reparti !

Après un festival annulé l'an passé pour COVID 19, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir honorer à nouveau ce festival national du film documentaire avec 3 nouvelles projections.

« Douce France » dimanche 14 novembre était la première. Une enquête inattendue et innovante menée par une classe de lycéens en région parisienne sur un projet d'urbanisation de terres agricoles près de chez eux. A l'issue du film la cinquantaine de spectateurs a participé à un débat animé de plus d'une 1H30 avec le réalisateur Geoffrey Couanon.

Les prochaines dates :

- « **Le dernier refuge** » d'**Ousmane Samassékou**, **dimanche 21 novembre** en présence d'un intervenant cinéma, 17h00 au Gourail.
- « **Tous nos vœux de bonheur** » de **Céline Drélan**, **dimanche 5 décembre** en présence du chef opérateur, 17h30 au Gourail.

Toutes les infos sont en ligne dans la rubrique événement du site de la Mairie.

Géraldine Daigremont



Coup de pouce

La superette recrute :

Myriam et Jean-Christophe recherchent activement un(e) employé(e) pour les seconder toute l'année : un CDI à temps plein à partir d'avril 2022. Formation possible dès maintenant.

Les rendez-vous

(*) Pass sanitaire

21 NOVEMBRE (*)

Mois du Doc : « Le dernier refuge » d'Ousmane Samassékou
en présence du réalisateur, 17h00 au Gourail

3 DECEMBRE

Atelier arrachage des baccharis
14h30 à côté de la déchèterie

5 DECEMBRE (*)

Festiv 'Arz : marché de Noël
10h00 à 16H30 au Gourail

5 DECEMBRE (*)

Mois du Doc : « Tous nos vœux de bonheur » de Céline Drélan
en présence du chef opérateur, 17h30 au Gourail

7 DECEMBRE

Permanence de l'assistante sociale
14h30 à 17h00 à Grevin

Horaires

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

CIPM « MARINS & CAPITAINES

voir le site :

<http://www.museeiledarz.com>

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Samedi 14h00 à 16h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Tous les lundis

COLLECTE BACS JAUNES

Mardi 23 novembre
Mardi 7 décembre

PERMANENCE DES ELUS

10h à 12h à la mairie

Samedi 20 novembre
Samedi 4 décembre
Samedi 18 décembre